



## Déclaration préalable

### Conseil supérieur de l'éducation du 7 janvier 2026

Monsieur le Président du Conseil Supérieur de l'Education,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Interdire le téléphone portable au lycée pour protéger les lycéens de l'addiction aux écrans dont le lien avec la dégradation de leur santé mentale a été de nombreuses fois prouvé par des études scientifiques peut sembler, au premier abord, être une mesure de protection frappée au coin du bon sens et susceptible de séduire les dizaines de milliers de parents que nous représentons.

Et pourtant, cette régulation des usages déjà prévue depuis 2018 et annoncée sans crier gare entre noël et jour de l'an n'atteindra pas son objectif.

En pratique, nous savons cette mesure inapplicable et facilement contournable à l'occasion d'une sortie de l'établissement à l'inter-cours ou à la faveur d'un trou dans l'emploi du temps. Ce qui n'est pas possible dans la cour le sera quelques mètres plus loin devant l'entrée de l'établissement.

Dans un lycée, concrètement puisque c'est le statut d'étudiant ou de lycéen qui fixera le droit ou l'interdit, des lycéens majeurs ne pourront pas consulter leur portable et des étudiants en BTS ou en prépa le pourront... nous souhaitons bien du courage aux équipes de vie scolaire, aux enseignants et équipes de direction pour faire respecter cette interdiction... Comme disait Pierre Desproges, « un jour j'irai vivre en théorie car en théorie tout se passe bien... ».

L'expérimentation évoquée comme facultative et laissée à l'appréciation des établissements ici même par le ministre lors de sa dernière venue devant nous il y a quelques semaines, devient la norme et les aménagements la dérogation.

Le lycée c'est l'espace de la construction de l'autonomie, la construction progressive de la maturité et de l'esprit critique... Cette mesure renonce à tout cela et nie le travail pédagogique des équipes éducatives. Cette interdiction est aussi un mauvais signal envoyé aux lycéens qui conduisent à 17 ans, sont en passe de voter aux prochaines municipales ou présidentielles mais ne seraient pas suffisamment matures pour réguler leur usages numériques... Lycéens auxquels on demande de bien se connecter à Pronote ou à leur ENT pour faire leurs devoirs et communiquer à l'envie la journée avec leurs enseignants et l'administration... Quelle ironie...

Fidèle à son projet éducatif, à ses valeurs et à ses récentes propositions en la matière, notre fédération demande la création d'un nouveau programme scolaire pour répondre au seul moyen qui convienne pour éduquer les enfants et les adolescents aux enjeux du numérique. Un

programme d'éducation à la vie numérique et aux médias à imaginer et à déployer de l'école au lycée. A chaque âge son apprentissage :

Le temps d'écran,

Le droits et devoirs numériques,

Qu'est-ce qu'un réseau social ? une plateforme numérique ?...

La lutte contre le cyber-harcèlement,

L'utilisation raisonnée de l'IA et la prudence face aux algorithmes qui rendent fous

La vérification des sources,

Le lien écran / santé mentale,

La capacité à repérer un troll, une fake news et ainsi lutter contre les ingérences étrangères qui menacent nos démocraties.

Les dangers à montrer son corps et à se dévoiler sans pudeur.

...

Un programme scolaire à part entière, transversal, répondant aux enjeux de la société et visant à former les générations présentes et futures à l'usage des écrans. C'est ainsi que l'école continuera à éduquer à l'esprit critique, à expliquer que la science c'est mieux que la croyance et à accompagner l'émancipation de nos jeunes...

Un programme à bâtir et à déployer sans tarder, aussi nécessaire que l'a été celui de l'EVARS.

L'école se doit avant tout d'outiller et de former plutôt que d'interdire, elle doit en avoir l'ambition et les moyens d'y parvenir.

Nous continuerons inlassablement et avec conviction à les réclamer et à défendre ainsi une école émancipatrice permettant à nos jeunes de devenir des citoyens libres et éclairés.

Je vous remercie pour votre écoute.